

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 11 octobre 2021**

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU (*Arrivé à 19h20*), Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD (*Arrivée à 19h12*), Mme A. RABILLER, M J. LANDA (*Arrivé à 19h28*), Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ (*Arrivé à 19h30*), M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

M A. GUILLOTEAU (*jusqu'à 19h20*)
M A. DIAS COUTO
M C. PRIOU
M D. DOLÉ (*jusqu'à 19h30*)
M. PRAUD

Procuration à
"
"
"
"

Mme L. AVOINE
M F. RABAUD
M A. PERROTIN
Mme S. BÉNÉTEAU
M JM BEAUFFRETON

Absents :

Mme E. BILLEAUD (*jusqu'à 19h12*)
M J. LANDA (*jusqu'à 19h28*)

Secrétaire : Monsieur Frédéric RABAUD

Madame le Maire ouvre la séance à 19h09.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Mise à jour des Commissions municipales (PJ 1)

Par délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer 8 Commissions municipales.

Compte-tenu de la démission de Madame SAADÉ et l'arrivée de Monsieur PRAUD au sein de l'Assemblée délibérante, il est proposé de mettre à jour l'ensemble de ces commissions.

Madame le Maire informe que la mise à jour des Commissions municipales va pouvoir se faire malgré l'absence de Monsieur PRAUD, celui-ci ayant informé les services de son souhait d'intégrer les commissions suivantes :

- Sport
- Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires
- Espace rural – Patrimoine communal – Espaces verts

Monsieur PRAUD intègre également la Commission Finances.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, procède à la mise à jour des Commissions municipales en prenant en compte l'intégration de Monsieur PRAUD dans les Commissions Sport, Enfance - Jeunesse – Affaires scolaires, Espace rural – Patrimoine communal – Espaces verts, Finances.

19h12 : Arrivée de Madame BILLEAUD

2- Comités Consultatifs « Construction d'un centre périscolaire » et « Rénovation de la salle Emile Robert » - Composition et tirages au sort

Par délibération n°CM06092021-01 du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé la création de deux Comités Consultatifs :

- l'un pour la construction d'un centre périscolaire ;
- le second pour la rénovation de la salle Emile Robert.

Afin de pouvoir, dès que possible, associer ces comités à la réflexion sur ces projets, il convient de faire le point sur les personnes désignées et procéder, comme convenu, aux tirages au sort des Pouzaugeais qui seront invités à participer avec un regard extérieur aux projets.

Le Conseil Municipal avait validé les compositions suivantes :

Centre Périscolaire

- Membres de la Commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires »
- 2 membres de l'association Calypso (1 membre associatif, 1 professionnel)
- 3 parents (1 école publique, 1 école privée, 1 parent n'utilisant pas le service)
- 1 membre du Conseil des Sages
- 2 Pouzaugeais par tirage au sort

Salle Emile Robert

- Membres de la Commission « Développement Economique – Suivi des chantiers de construction »
- 3 représentants des usagers (club des aînés, Don du Sang, "grandes soirées" = clubs de football (PBFC Vendée), de handball (PVHB) ou d'athlétisme (ABV))
- 1 membre du Conseil des Sages
- 1 agent d'entretien communal
- 1 habitant du quartier
- 3 Pouzaugeais par tirage au sort
- 1 professionnel de la restauration

19h20 : Arrivée de Monsieur GUILLOTEAU

Les personnes connues sont mentionnées.

Il est ensuite procédé au tirage au sort de 10 personnes parmi la population inscrite sur la liste électorale (2 personnes par bureaux de vote). Elles seront contactées jusqu'à ce que 2 Pouzaugeais pour le projet périscolaire et 3 autres pour le projet de la salle Emile Robert aient donné leur accord.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de constituer les comités consultatifs de la façon suivante :

Centre Périscolaire

- Membres de la Commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires »
- Pour l'association Calypso
 - . Monsieur Laurent DUGAST
 - . Monsieur Morgan LOGERAIS
- Pour les 3 parents
 - . Mme Karine LEMAITRE (école publique)
 - . Mme Charline ARDOUIN (école privée)
 - . Mme Céline CORBET (parent n'utilisant pas le service périscolaire)
- Pour le Conseil des Sages
 - . Madame Nicole PODEVIN
- 2 Pouzaugais parmi 5 personnes tirées au sort à partir de la liste électorale

Salle Emile Robert

- Membres de la Commission « Développement Economique – Suivi des chantiers de construction »
- Pour les 3 représentants des usagers
 - . Monsieur Christian LERAY (Association Don du Sang)
 - . Madame Christiane GUÉRINEAU (Accueil des Aînés) *Réponse reçue le 12 octobre 2021*
 - . Monsieur Xavier CHAIGNEAU (Pouzauges Bocage Football Club Vendée)
- Pour le Conseil des Sages
 - . Madame Renée CHIRON
- Un agent d'entretien communal
- Pour l'habitant du quartier
 - . Monsieur Yves CHAUVET
- 3 Pouzaugais parmi 5 personnes tirées au sort à partir de la liste électorale
- Pour le professionnel de la restauration
 - . Monsieur Christophe PRIOU

19h28 : Arrivée de Monsieur LANDA

FINANCES

3- Covid-19 – Opération bons d'achats en soutien aux petits commerces (bars et restaurants) – Suite des remboursements

Dans le contexte sanitaire difficile et afin de soutenir les commerces de proximité, la Commune de Pouzauges, en partenariat avec l'Association des Entreprises Pouzauges (AEP), a mis en œuvre une opération de bons d'achats.

Dans un 1^{er} temps des bons d'achats ont été distribués aux personnes ayant retournés leur carte de fidélité tamponnées par 5 commerces différents. Puis, dans un second temps, en amont de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2021, le Conseil Municipal des Jeunes a procédé à un tirage au sort parmi les participants à cette action afin d'offrir de nouveaux bons d'achats en faveur des bars et des restaurants.

19h30 : Arrivée de Monsieur DOLÉ

Pour rappel, lors de ses séances du 15 mars 2021 et du 19 avril 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour le versement des demandes à hauteur de 10 900,00 € (545 bons d'achats) en faveur des commerces. Puis lors de la

séance du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021, c'est le paiement de 41 bons soit 820,00 € en faveur des bars et restaurants qui a été voté.

Dans la continuité des aides aux bars et aux restaurants, pour que la Commune puisse verser, les fonds aux commerçants concernés, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les aides suivantes :

COMMERCANTS	NBRE BONS	MONTANTS
AUBERGE DE LA BRUYERE	10	200,00 €
CASSE-CROUTE VENDEEN	5	100,00 €
COMME A LA MAISON	4	80,00 €
LA BOULE D'OR HOTEL RESTAURANT	10	200,00 €
LE PARAMY RESTAURANT	10	200,00 €
LE POULBOT	10	200,00 €
SARL LES 5 VOIX (BAR-SNACK DU LAC)	2	40,00 €
TOTAUX	51	1 020,00 €

Monsieur RIPAULT rappelle que 120 bons ont été remis dans les bars et restaurants de la commune et qu'il en reste donc 28 non encore retournés en Mairie (CM 6 septembre 2021 : 41 bons / CM 11 octobre 2021 : 51 bons). Ces bons pourront faire l'objet d'une éventuelle nouvelle délibération lors d'une prochaine séance.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise le remboursement de la suite des bons remis par les bars et restaurants de la commune, selon le tableau détaillé ci-dessus et représentant un montant total de 1 020,00 €.

4- Marché de rénovation du Centre des Remparts – Avenants

La fin des travaux du Centre de Remparts nécessite la passation d'avenants permettant d'ajuster les marchés aux travaux exécutés et de solder les opérations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner les avenants suivants :

Lot 2B – Gros-œuvre : avenant n°6 <i>. Location du branchement provisoire électrique jusqu'à la fin du chantier</i>	SAS GUICHETEAU André Sèvremont	+ 332,00 € HT
Lot 7 – Serrurerie : avenant n°1 <i>. Modification de type de garde-corps intérieur et ajout de tôle pour escalier métallique</i>	SAS PASQUIER Equipement Les Herbiers	- 4 723,00 € HT
Lot 9 – Cloisonnement : avenant n°1 <i>Travaux non-réalisés :</i> <i>. isolation thermique sur solivage (Centre des Remparts)</i> <i>. modification couleur faux plafond (salle des Remparts)</i>	GODARD PICC Pouzauges	- 3 615,27 € HT
Lot 11 – Menuiseries intérieures / Mobilier fixe : avenant n°4 <i>. Fourniture et pose de plinthes pour remplacement joints de dilatation</i> <i>. Création 2 trappes coupe-feu dans les locaux de rangement</i> <i>. Remplacement de 3 cylindres dans la maison par des clés WINKHAUS</i>	DJIMMY VAILLANT Pouzauges	+ 3 215,47 € HT
Lot 16 – Ascenseur : avenant n°1 <i>. Stockage ascenseur lié au Covid-19</i>	THYSSENKRUP Saint-Barthélémy d'Anjou	+ 960,00 € HT

Monsieur DOLÉ demande si les avenants ci-dessus ont été pris en compte dans les montants annoncés dans le dernier Panoramag.

Madame le Maire et Monsieur MARCHAND répondent qu'en effet ces montants ont été inclus dans le récapitulatif des coûts de rénovation du Centre des Remparts.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions, autorise Madame le Maire à signer les avenants suivants relatifs à la fin de chantier de rénovation du Centre des Remparts :

- Avenant n°6 au lot 2B : Gros œuvre – SAS GUICHETEAU André de Sèvremont pour un montant de + 332,00 € HT
- Avenant n°1 au lot 7 : Serrurerie – SAS PASQUIER Equipement des Herbiers pour un montant de – 4 723,00 € HT
- Avenant n°1 au lot 9 : Cloisonnement – GODARD PICC de Pouzauges pour un montant de – 3 615,27 € HT
- Avenant n°4 au lot 11 : Menuiseries intérieures / Mobilier fixe – DJIMMY VAILLANT de Pouzauges pour un montant de + 3 215,47 € HT
- Avenant n°1 au lot 16 : Ascenseur – THYSSENKRUP de Saint-Barthélémy d'Anjou pour un montant de + 960,00 € HT

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

5– Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention

Par délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural.

Une nouvelle demande a été présentée au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine.

Ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil.

Demande déposée au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture

Demandeur	Lieu des travaux	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
M. Alain DIGUET	22 rue Catherine de Thouars	Centre historique	Toiture, menuiseries	17 484,05 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 4 500,00 €

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise le versement d'une subvention de 4 500,00 €, à Monsieur Alain DIGUET, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture et menuiseries de l'immeuble situé 22 rue Catherine de Thouars.

URBANISME - TRAVAUX

6– Le Clos de la Petite Fraudière – Rétrocession des voiries et espaces communs à la Commune (PJ 2)

Par courrier en date du 13 juillet 2021, les Consorts THOMAS ont fait part de leur souhait de rétrocéder, à la Commune, l'ensemble de la voirie (voiries et espaces communs) du Clos de la Petite Fraudière.

Ce principe de rétrocession avait été arrêté au moment de la création du lotissement par la signature, le 14 avril 2016, d'une convention entre la Commune et les Consorts THOMAS.

A la lecture du procès-verbal de réception des travaux de finition de voirie, ceux-ci sont conformes aux prescriptions techniques.

Il est donc possible aujourd'hui de répondre favorablement à la demande des Consorts THOMAS.

Les parcelles comprises dans la rétrocession seraient les suivantes :

- | | | | |
|------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|
| - D n°1294 | d'une contenance de | 118 m ² | (dont une partie non carrossable) |
| - D n°1295 | d'une contenance de | 823 m ² | |

Cette transaction serait réalisée à titre gracieux ; les frais d'actes nécessaires à la mutation des équipements communs au profit de la Commune seraient à la charge des Consorts THOMAS.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide l'intégration, à titre gratuit, des parcelles cadastrées D n°1294 et D n°1295, représentant une superficie totale de 941 m², dans le domaine public communal ;
- à autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant dont les frais seraient à la charge des Consorts THOMAS.

RESSOURCES HUMAINES

7- Charte du télétravail – Mise en place et validation de la charte

Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, l'instauration du télétravail a été rendue obligatoire afin de protéger les agents des risques liés à la propagation du coronavirus.

Le matériel nécessaire au bon fonctionnement des services depuis le domicile des agents a été acquis. Ce même matériel est utilisé chaque jour dans les bureaux.

L'expérience a permis de constater que cette méthode de travail était satisfaisante. Aussi, sur la base du volontariat, et comme le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature le permet, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre cette méthode de travail et de valider la charte correspondante qui a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 septembre 2021.

Madame le Maire commente la projection d'une synthèse de la charte du travail qui a été transmise dans son intégralité à l'ensemble des élus, en amont de la séance.

Elle précise que les services ont eu recours à cette méthode de travail sans organisation écrite pendant les confinements liés à la pandémie du Covid-19. « Nous l'avons expérimenté, nous savons comment il se pratique ». Les bureaux étant équipés au début de postes fixes, les agents ont, dans un premier temps, travaillé avec leurs matériels personnels. C'est la raison pour laquelle les agents ont été dotés d'un ordinateur portable. Ils peuvent également être joints par téléphone comme s'ils étaient dans leur bureau.

A partir du 15 octobre 2021, le télétravail pourrait être réglementé par la validation et la mise en place de ladite charte qui précise notamment les points suivants :

- conditions d'examen de la demande de télétravail ;
- fonctions éligibles au télétravail ;
- durée hebdomadaire ;
- moyens matériels ;
- modalités de télétravail ;
- droit à la déconnexion ;
- réversibilité.

Madame le Maire informe que le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 instaure la possibilité de mettre en place une indemnité à hauteur de 2,50 € par jour télétravaillé et dans la limite de 220,00 € par an permettant de compenser les charges liées au télétravail à domicile. Ce point n'est pas repris dans la charte mais elle considère important que les élus en aient connaissance et qu'il en soit débattu.

Elle ajoute qu'on peut considérer que l'agent qui télétravaille a, en effet, quelques frais. Il peut également être considéré que ce même agent n'a alors plus de frais de déplacement.

Madame le Maire précise qu'à ce jour les agents n'ont pas demandé à bénéficier de cette indemnité.

Monsieur BEAUFFRETON fait part de son expérience de 8 années de télétravail et précise qu'il a réduit considérablement ses frais de déplacement et inévitablement l'usure de son véhicule. Il n'est pas favorable à l'instauration de cette indemnité.

Madame LERAY rejoint Monsieur BEAUFFRETON sur le fait que le télétravail permet des économies sur plusieurs points et n'est pas non plus favorable à l'instauration de cette indemnité.

Madame BROSSET interroge Madame le Maire quant à l'éventualité d'une demande d'un agent.

Madame le Maire répond que, le cas échéant, la mise en place de cette indemnité serait soumise au Conseil Municipal.

Elle ajoute que certains postes ne peuvent pas télétravailler et prend l'exemple du service Accueil qui ne peut totalement fonctionner en télétravail.

Monsieur DOLÉ pose en effet la question des services techniques qui ne peuvent pas télétravailler et demande pourquoi ces agents ne pourraient alors pas avoir droit à quelque chose. Il considère que le télétravail crée une distorsion entre les services techniques et les services administratifs.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de situations différentes.

19h57 : Monsieur BEAUFFRETON sort de la salle

Pour Monsieur DOLÉ, les administratifs auraient des avantages que les techniques n'auraient pas.

20h00 : Monsieur BEAUFFRETON reprend sa place autour de la table

Madame le Maire précise que les discussions n'ont pas seulement eu lieu avec les services administratifs ; il n'y a pas de remontées négatives de la part des services techniques.

Monsieur MARCHAND ajoute que le télétravail contribue à des économies de carbone et de carburant. De plus, ce peut être une économie d'espaces et une possibilité d'optimiser les bureaux rendus disponibles. Enfin, cette possibilité pourrait être attractive et faciliter d'éventuels recrutements.

Monsieur DOLÉ fait remarquer que ce n'est pas dans les services administratifs qu'il y a le plus de difficultés à recruter.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions :

- décide d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité et ce à partir du 15 octobre 2021 ;
- valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la charte jointe au rapport de présentation et transmis à l'ensemble des élus.

8- Tableau des effectifs – Signature de deux contrats Parcours Emploi Compétences

Le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des PEC est centrée sur les publics éloignés du marché du travail ; l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat.

Une aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le PEC fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- diagnostic du prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale);
- entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements ;
- suivi pendant la durée du contrat ;
- entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Le PEC prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois, à raison de 20 heures par semaine, étant précisé que ce contrat peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire, ni automatique ; il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

La Commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Deux agents en PEC pourraient être recrutés au sein de la Commune pour exercer les fonctions suivantes :

- 1^{er} PEC : Agent technique au service « Voirie/Espaces-verts » pour assurer la propreté des voies et espaces publics, principalement en centre-ville, et également aider aux services en cas de besoin ;
- 2^{ème} PEC : Agent technique au service « Voirie/Espaces-verts » pour assurer l'entretien courant des voiries et espaces verts sur le territoire.

Ces contrats à durée déterminée seraient donc conclus pour une période de 12 mois, et ce à compter du 1^{er} novembre 2021.

L'Etat prendrait en charge 40 % de la rémunération correspondant au SMIC.

Madame le Maire précise que la gestion des voiries et espaces verts a été difficile cet été et que ces créations de postes visent à renforcer les équipes. Elle propose donc de délibérer.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer deux postes PEC pour les fonctions indiquées ci-dessus, à temps non complet, à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 1 an, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- décide que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- à autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale) pour ces recrutements et à signer les contrats de travail à intervenir.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent faire parvenir leur rapport d'activité de l'année écoulée

9- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Monsieur MARCHAND fait une présentation du rapport 2020 de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV). Ce rapport a été transmis à l'ensemble des élus en amont de la séance.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve ledit rapport d'activité 2020 de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Placard bureau directrice école Françoise Dolto	VM MATERIAUX Pouzauges	506,27 €
Vidéo et prises de vues drone pour vœux 2022 "Ville de Pouzauges" - Rétrospective 2021	MEHDI MEDIA La Chataigneraie	3 900,00 €
Petites fournitures pour l'atelier bâtiment	WURTH FRANCE SA Erstein	1 641,47 €
Produits d'entretien service bâtiments	ZEP INDUSTRIES Pierre	584,96 €
Extincteurs et plans d'évacuation Centre des Remparts et salle Largeteau	CHUBB France Cergy Pontoise	4 365,04 €
Pressing couvertures école Françoise Dolto	JUBERT SERVICES Pouzauges	660,00 €
Réparation bras de relevage tracteur broyeur service voirie	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	1 880,47 €
Linge de lit pour école Françoise Dolto	WESCO Cerizay	676,90 €
Formation autorisation de conduite PEMP Cat.B. service bâtiments	BOCAGE FORMATION SECURITE Pouzauges	420,00 €
Formation habilitation électrique les 7 et 8 décembre 2021 Service bâtiments	BOCAGE FORMATION SECURITE Pouzauges	504,00 €
Remplacement vase expansion cantine école Jules Verne	GEOSOLAIR Pouzauges	430,50 €
Réparation du radiant du Dojo	GEOSOLAIR Pouzauges	616,02 €
Perceuse Visseuse service Bâtiment	RONDEAU FRERES Les Herbiers	443,27 €
Pièces pour VMC Archives (Licorne)	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	915,43 €
Matériel pour entretien des décors de Noël	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	2 440,88 €
Lasure pour mobilier urbain	VM MATERIAUX Pouzauges	1 699,42 €
Réparation matériel cantine école Françoise Dolto suite intervention ABC Froid	ABC FROID Le Boupère	1 008,15 €
Déclaration Sociale Nominative (DSN) - Prestation d'accompagnement forfaitaire (mairie)	COSOLUCE SAS Pau	1 500,00 €
Formation "Tronc commun formation continue obligatoire" du 2 au 5/11/2021 à Angers	CNFPT FORMATION Paris	625,00 €
Clés utilisateurs Winkhaus Centre des Remparts et Largeteau	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe	2 340,00 €

Sortie Espaces Jeunes parc d'activités du 2 novembre 2021	TRAMPOLINE 44 Saint-Sébastien-sur-Loire	418,40 €
Maîtrise d'œuvre rénovation salle Emile Robert et parking	EURL POCHON THIBAUT Fontenay-le-Comte	Provisoire 87 000,00 € TTC 72 500,00 € HT
Etude de faisabilité pour la création d'un nouveau centre périscolaire	VERIFICA Nantes	18 552,00 € TTC 15 460,00 € HT

Monsieur DOLÉ demande si les extincteurs et les clés Winkhaus étaient intégrés dans les coûts des travaux du Centre des Remparts figurant dans le Panoramag.

Madame le Maire répond que ces factures n'ont rien à voir avec les avenants au marché de rénovation du Centre des Remparts.

Monsieur DOLÉ répond qu'il a bien compris qu'il ne s'agissait pas d'avenants.

Monsieur MARCHAND précise que ces deux bons de commandes concernent le fonctionnement du Centre des Remparts et de la salle Largeteau.

DECISIONS

- **Signature contrat de location d'un meublé à usage d'habitation**
avec Monsieur Sylvain BUFFET
pour le logement situé au 1 rue Alphonse Delavau
du 3 septembre 2021 au 2 septembre 2022
pour un loyer mensuel de 200,00 € net
- **Signature contrat de location d'un meublé à usage d'habitation (renouvellement)**
avec Monsieur DRUARD et Madame MARCHETTI
pour le logement situé au 27 rue de l'Aubépin
du 16 octobre 2021 au 15 octobre 2022
pour un loyer mensuel de 350,00 € net
- **Signature contrat d'occupation précaire**
avec la société RAPHEL « les menus services »
représentée par Monsieur Christophe RAPHEL
pour le développement de son activité : portage des repas à domicile
Location d'une partie du bâtiment vacant situé 18 rue George Clemenceau (ex la Licorne)
à compter du 10 septembre 2021 pour 12 mois renouvelable par tacite reconduction
pour un loyer mensuel de 400,00 € hors taxe

Madame le Maire lève la séance à 20h18.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 octobre 2021

N° CM11102021-01
 CPG

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 5 octobre 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 27

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M A. GUILLOTEAU
 M A. DIAS COUTO
 M C. PRIOU
 M D. DOLÉ
 M. PRAUD

Procuration à

"
 "
 "
 "

Mme L. AVOINE
 M F. RABAUD
 M A. PERROTIN
 Mme S. BÉNÉTEAU
 M JM BEAUFFRETON

Absents :

Mme E. BILLEAUD
 M J. LANDA

Secrétaire : Monsieur Frédéric RABAUD

OBJET : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création, par le Conseil Municipal, de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;

VU la délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer 8 commissions pour le mandat 2020-2026 ;

CONSIDERANT que suite à la démission de Madame SAADÉ, membre du groupe d'opposition Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement, et à l'arrivée de Monsieur PRAUD au sein de l'Assemblée délibérante, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

PROCEDE à la mise à jour de ses commissions comme indiqué ci-après ;

FINANCES

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Président : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> • La préparation et le suivi des budgets communaux 	<p style="text-align: center;"> Madame Lydie AVOINE Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Christian PELLETIER Madame Nicole FIORI Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alfredo DIAS COUTO Monsieur Pascal LE MOING Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Sarah BERTEL Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Isabelle BROSSET Madame Estelle BILLEAUD Madame Aurélie RABILLER Monsieur Jérôme LANDA Madame Marina LERAY Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Jacques BALLAY Monsieur Didier DOLÉ Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Madame Sophie BÉNÉTEAU Madame Monique RANGEARD Monsieur Mickael PRAUD </p>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUIVI DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Président : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> • Le commerce et l'artisanat • Le centre-ville • Le suivi des réunions de chantier • Le tourisme • Les relations avec l'Office de Tourisme • L'animation des Labels • Le suivi et l'organisation des Journées du Patrimoine • La réalisation d'un circuit découverte de la ville en autonomie 	<p style="text-align: center;"> Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Noëlle FRADIN Madame Lydie AVOINE Monsieur Alfredo DIAS COUTO Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Didier DOLÉ Madame Monique RANGEARD </p>

SPORT**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Le sport et les animations sportives . L'étude des projets de futurs équipements . Le planning des équipements sportifs . La participation à l'Office Municipal des Sports 	Madame Aurélie RABILLER Madame Isabelle BROSSET Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Jérôme LANDA Monsieur Noël GODET Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Christophe PRIOU Madame Sophie BÉNÉTEAU Monsieur Mickael PRAUD

VIE CULTURELLE ET CITOYENNE**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Le Forum des Associations . Le Téléthon . La réflexion autour de l'Espace de Vie Sociale (EVS) . Le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique . La Fête de la Musique . Les festivités du 14 juillet . Les animations estivales (Apéros contés,...) . Le Gala des Talents . Les animations de Noël 	Madame Aurélie RABILLER Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Marina LERAY Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Noël GODET Madame Isabelle BROSSET

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Président** : Monsieur Alexandre GUILLOTEAU

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Les services à l'enfance . Les accueils périscolaires . Les affaires scolaires . Les chantiers Jeunes . Le suivi de l'Espace Jeunes . Le Conseil Municipal des Jeunes . Le Passeport du Civisme 	Madame Isabelle BROSSET Madame Aurélie RABILLER Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Frédéric RABAUD Madame Nicole FIORI Monsieur Mickael PRAUD

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 085-218501823-20211011-CM11102021_01-DE

ESPACE URBAIN – URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA VOIRIE

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire

Vice-Présidente : Madame Marie-Noëlle FRADIN

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none">. Le suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le suivi des subventions Patrimoine. Les autorisations liées au droit du sol. L'aménagement de la voirie urbaine. La signalétique. L'éclairage public, les économies d'énergies et le développement durable. L'animation et le suivi du label Ville Prudente	Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christian PELLETIER Monsieur Jean-Claude MARCHAND Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Nicolas RIPAUT Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Noël GODET Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Didier DOLÉ Madame Sophie BÉNÉTEAU

ESPACE RURAL – PATRIMOINE COMMUNAL – ESPACES VERTS

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire

Vice-Présidente : Monsieur Christian PELLETIER

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none">. Les voiries rurales. La gestion des espaces naturels. Le suivi du patrimoine. Les travaux en régie. Le fleurissement – Les plantations. L'éducation à l'environnement. Le suivi du concours Paysage de votre Commune. Jardin'Arts. Les plantations « un bébé, un arbre ». Les semis en pied de mur. L'entretien du cimetière	Madame Sarah BERTEL Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Nicolas RIPAUT Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Jacques BALLAY Monsieur Mickael PRAUD

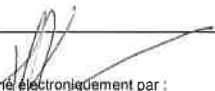
VIE SOCIALE – SERVICES A LA POPULATION

Présidente : Madame Michelle DEVANNE, Maire

Vice-Présidente : Madame Nicole FIORI

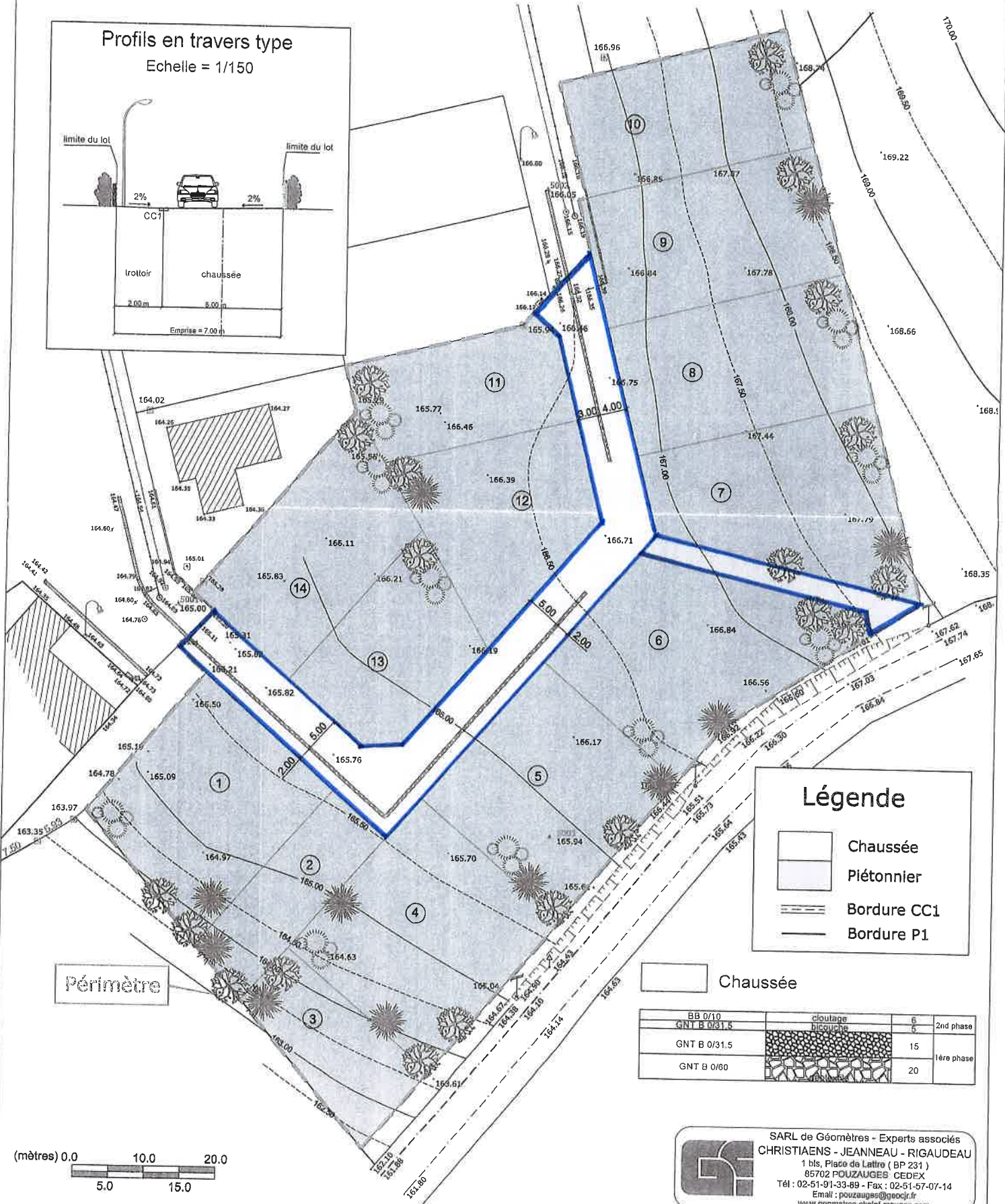
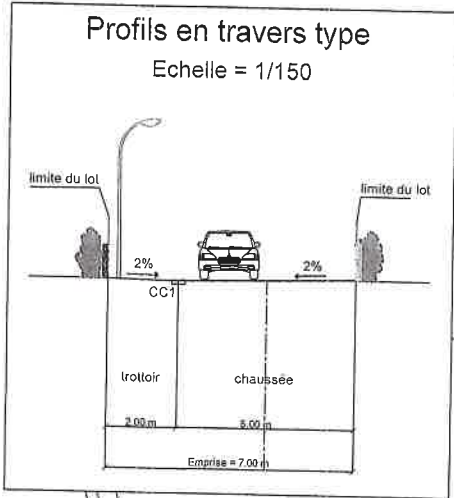
Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none">. Les relations avec les aînés. Les relations avec les personnes handicapées. Les allocations citoyennes. La reprise des concessions du cimetière. Le Conseil des Sages	Madame Sarah BERTEL Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Monsieur Anthony PERROTIN Madame Marina LERAY Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Pascal LE MOING Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Jacques BALLAY Madame Monique RANGEARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.


Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 14/10/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

" Le Clos de la Petite Fraudière "

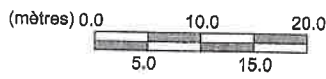
Echelle : 1/500



Légende

- Chaussée
- Piétonnier
- Bordure CC1
- Bordure P1

Chaussée		
BB 0/10	cloutage	6
GNT B 0/31.5	bicouche	5
		2nd phase
GNT B 0/31.5		15
		1ère phase
GNT B 0/60		20



SARL de Géomètres - Experts associés
CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU
 1 bis, Place de Latire (BP 231)
 85702 POUZAUGES CEDEX
 Tél : 02-51-91-33-89 - Fax : 02-51-57-07-14
 Email : pouzauges@geocjr.fr
 www.geometres-chielat-maugus.com
 Dossier 2013.001 - Avril 2013